

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 14 avril 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le quatorze avril à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Jean-Yves HAMEL, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Francis VÉRON, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Fabienne BLIN, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Sandra FORTIN, Justin LEGEARD, Anaïs RINFERT, Ghino MARIE, Isabelle MARTIN, Dominique RECHAUX;

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Monique SOUL, Pascal BERRIER, Anne LE PAPE, Guy LANGEVIN,

Absent :

Procuration : Monique SOUL a donné pouvoir à Eric LAIR, Pascal BERRIER a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT, Anne LE PAPE a donné pouvoir à Céline GANNE, Guy LANGEVIN a donné pouvoir à Aurélie GANNE.

Secrétaire de séance : Alain ROUSSEL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 9 avril 2026
et affichée le 9 avril 2026

Présents : 23 Votants : 27

2026 04 029 – Désignation du Président de Séance pour le vote des CFU 2025

Au cours de la présente séance, Madame le Maire de la commune de Juvigny les Vallées présentera les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 des différents budgets de la collectivité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit se retirer au moment du vote de ces comptes.

Il est donc nécessaire de désigner un président de séance pour assurer la conduite des débats et le vote des CFU 2025 de la régie Station-Service, de la régie Énergies Renouvelables et des trois budgets Lotissements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire doit se retirer lors du vote des comptes administratifs et financiers par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que Madame le Maire présentera les CFU 2025 des budgets concernés au cours de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner un président de séance pour conduire les débats et procéder au vote des CFU 2025, en application des dispositions légales précitées ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de proposer la désignation de Madame Mathilde AUBERT en qualité de présidente de séance pour cette délibération ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : Madame Mathilde AUBERT est désignée en qualité de présidente de séance pour l'examen et le vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 de la régie Station-Service, de la régie Énergies Renouvelables et des trois budgets Lotissements.

Accusé de réception en préfecture
050-200063261-20260427-202604029-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Article 2 : La présente délibération prend effet immédiatement après son adoption.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny les Vallées, le 14/04/2026

